

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB AYECH BRAHIM

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 75/2022 le 05-10-2022 Relatif par : Travaux canalisation pour réseau de distribution et UPLINK pour remplacement du reseau urbain MSAN EWSD par reseau FTTH

Bon de commande N° 220486 En date : 30-10-2022

ODS : 196/2022 du 13-11-2022

P.V. Ouverture : 15-11-2022

Duré de Réalisation : 38 jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure : suite au retard considérable dans la réalisation et la réception du projet **Travaux canalisation pour réseau de distribution et UPLINK FTTH pour remplacement du réseau urbain MSAN BOUKHAMA par réseau FTTH**, nous vous invitons à achever tous les travaux et présenter les documents indispensables pour la réception ainsi de respecter vos engagements envers Algerietelecom

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 40 du contrat en cours.



Le Directeur

المدير العام للاتصالات قبالمة

البريد الإلكتروني: contact@at.dz